



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°18

Réunion de bureau du vendredi 28 mars 2024

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, J. GRAGLIA, A. MARY, L. CAPPATTI.

Excusés : - MM. J. THAON, J. ALEXANDRE

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. BIHANNIC Jules qui assiste à la réunion en tant qu'invité en sa qualité d'ambassadeur de l'arbitrage de la Côte d'Azur.

La CDA présente ses plus sincères condoléances à M. HAFSOUNI Naïm, arbitre de notre District qui vient de perdre sa maman, ainsi qu'à M. LECOT Franck délégué et ancien arbitre dont le papa est décédé.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°17 du 23 Février dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Le mardi 12 Mars 2024 s'est tenue la troisième plénière de la CDA en présence des deux CTRA représentants la Ligue de la Méditerranée.

Le mercredi 20 Mars 2024 au siège du District une soirée de remise des écussons aux 31 récipiendaires présents sur 33 prévus, promotion Victor CHAIX, correspondant aux arbitres stagiaires issus des FIA de la saison 2022-2023.

La réunion du statut de l'arbitrage s'est déroulée ce jour. Un constat inquiétant : 26 arbitres ont stoppé l'arbitrage avant le début de la saison actuelle ; 5 arbitres n'ont toujours pas renouvelé leur licence ; 21 arbitres licenciés n'ont pas arbitré un seul match de la saison.

Le stage des jeunes arbitres du district en présence de nos arbitres fédéraux se déroulera le Lundi 22 Avril 2024 en matinée.

La commission a pris connaissance du départ de notre département de M. VAHIRUA Mihirau au terme de la saison 2023/2024. La CDA le remercie pour les services rendus à l'arbitrage et lui souhaite bon courage pour ses nouvelles orientations.

Lors du week-end des 04 et 05 Mai 2024 se dérouleront les finales régionales U13 à Gap, au cours desquelles arbitreront trois jeunes arbitres azuréens (candidats JAL) sélectionnés et qui se nomment BEN BOUBAKER Aymène, DAGA Firas et RODRIGUES DA SILVA Tiago.

3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors du week-end du 23 et 24 Mars 2024, 8 observations et 8 tutorats ont eu lieu.

4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les désignations pour le weekend du 30 et 31 mars 2024.

Fin de séance : 21h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre